

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 508/SG accordant une autorisation préalable de construire à Mme A. Gleyze

n° 508/SG

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
3 novembre 1967

Numéro JO  
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro  
10 novembre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est accordée à Mme A. Gleyze l'autorisation préalable de faire construire un immeuble à étage à usage de cinéma-théâtre ouvert au public, sur le lot n° 27, titre foncier 273, rue de Marseille à Djibouti. Art. 2. — La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Ministre des Affaires intérieures.Président par intérim,AHMED DINI AHMED.**